



AVIS DE COURSE TYPE
WINDSURF 2017-2020

CHAMPIONNAT PACA BIC 293

1er octobre 2017

Nautic Club Miramas

Chemin des ragues – St Chamas

Autorité Organisatrice : NCM

Grade 4

1. **REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux.

2. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

2.1 La régata est ouverte à :

- 2.1.1 - tous les windsurfs des classes Bic 293 OD et Raceboard

2.2 Les windsurfs admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire de pré inscription (à envoyer par mail à ncmsaury@hotmail.com).

2.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

3. **DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 8€ pour les pré inscriptions jusqu'au 25/09, 10€ après et sur place.

4. **PROGRAMME**

4.1 Confirmation d'inscription :

Le 1^{er} octobre de 9h à 10h

4.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
1 ^{er} octobre	10H30	BIC 293 RACEBOARD

5. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 1^{er} octobre 2017

6. **LES PARCOURS**

6.1 Les parcours seront de type trapèze et raid.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

7. CLASSEMENT

7.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un windsurf qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les windsurfs.

9. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : Jeff Villot -04.90.50.81.17

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

NCM

Chemin des ragues

13250 ST CHAMAS

04.90.50.81.17

ncmsaury@hotmail.com

ANNEXE ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)

